

A Monsieur le directeur académique,
Monsieur l'inspecteur d'académie adjoint,

St Étienne, le 7 juillet 2020

Objet : Règles d'affectation des Titulaires de Secteur

Monsieur le directeur académique,

Les affectations des titulaires de secteur qui sont annoncées ce jour laissent apparaître des nominations non conformes aux préférences demandées par les agents et aux règles annoncées.

En effet, il s'avère qu'en cas de modification des quotités sur une école, les priorités aient été maintenues à tout prix en dehors de la règle du 75% restant. Certains agents se voient surpris de ne pas se voir attribuer l'affectation demandée alors que celle-ci aurait permis l'affectation d'une seule et même personne sur l'école, ce qui a toujours été le souhait de l'administration.

Comme nous l'avons constaté et contesté lors du mouvement informatisé, il est fort dommageable que les règles annoncées ne soient pas suivies ; cela ne fait qu'apporter insatisfaction et incompréhension.

Nous sommes bien conscients du contexte particulier de cette année et du retard pris dans les opérations de nomination ; néanmoins, les enseignants doivent pouvoir être nommés le mieux possible, dans les règles établies, afin de travailler dans les contextes choisis.

Nous vous demandons de revoir les affectations des agents qui ne sont pas éligibles à une priorité selon les règles, et qui avaient fait des vœux en sachant que la priorité ne serait pas reconduite.

En vous remerciant de tout mettre en œuvre pour revoir leurs demandes, veuillez croire en notre grand attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Cécile Aulagnon et Yves Bornard
Co secrétaires départementaux SNUipp42

